

***LIENS**, nouvelle série:*

Revue francophone internationale – N°04 / Juillet 2023

Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et la Formation - **FASTEF**

ISSN : 2772-2392 - <https://fastef.ucad.sn/liens/>



REVUE LIENS

FASTEF

LIENS, ***nouvelle série :*** **Revue francophone internationale -**

-- N°04 --

**Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et la Formation
FASTEF**



DAKAR, JUILLET 2023

ISSN 2772-2392

<https://fastef.ucad.sn/liens/>



Copyright © 2023

Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation de la Formation

ISSN 2772-2392

Dakar-Sénégal

revue.liens@ucad.edu.sn



REVUE LIENS

FASTIUM



Dakar – Juillet 2023

ISSN 2772-2392

revue.liens@ucad.edu.sn

Comité de direction

Directeur de publication

Mamadou DRAMÉ

Directeur de la revue

Assane TOURÉ

Directrice adjointe et rédactrice en chef

Ndeye Astou GUEYE



Comité de rédaction

Rédactrice en chef

Ndeye Astou GUEYE,

Rédacteur en chef adjoint

Bara NDIAYE

Responsable numérique

Bassirou GUEYE

Assistante de rédaction

Ndeye Fatou NDIAYE

Comité scientifique

ALTET Marguerite, Professeur en sciences de l'éducation (Université de Nantes, France) ; BATIONO Jean Claude, Professeur en didactique des langues et de la littérature, (Université de Koudougou, Burkina Faso) ; BIAYE Mamadi, Professeur en physique nucléaire, (UCAD, Sénégal) ; CHABCHOUB Ahmed, Professeur en sciences de l'éducation (Université de Bordeaux) ; CHARLIER Jean Emile, Professeur (Université Catholique de Louvain) ; CUQ Jean Pierre, Professeur en didactique du français (Université de Nice Sophia Antipolis) ; DAVIN CHNANE Fatima, Professeur en didactique du français (Aix-Marseille Université, France) ; DE KETELE Jean-Marie, Professeur (UCL, Belgique) ; DIAGNE Souleymane Bachir, Professeur en philosophie (UCAD, Sénégal), (Université de Columbia) ; DIOP Amadou Sarr, Maître de conférences en sociologie, (UCAD, Sénégal) ; DIOP El Hadji Ibrahima, Professeur en littérature allemande moderne - Études allemandes, (UCAD, Sénégal) ; DIOP Papa Mamour, Maître de conférences en Sciences de l'éducation ; didactique de la langue et de la littérature (Espagnol) (UCAD, Sénégal) ; DRAME Mamadou, Professeur Titulaire en sciences du langage, (UCAD, Sénégal) ; FADIGA Kanvaly, Professeur en Sciences de l'Éducation, (ENS, Côte d'Ivoire) ; FALL Moussa, Maître de Conférences en Linguistique française-Didactique, (FLSH-UCAD) ; FAYE Vally, Maître de conférences en Histoire contemporaine, (UCAD, Sénégal) ; GIORDAN André, Professeur en didactique et épistémologie des sciences (Université de Genève, Suisse) ; GUEYE Babacar, Professeur en Didactique de la Biologie (UCAD, Sénégal) ; IBARA Yvon-Pierre Ndongo, Professeur en linguistique et langue anglaise (Université Marien N'Gouabi République du Congo) ; KANE Ibrahima, Maître de conférences en écophysiologie végétale, (UCAD, Sénégal) ; LEGENDRE Marie-Françoise, Professeur des sciences de l'éducation (Université de LAVAL, Québec) ; MBOW Fallou, Professeur en sciences du langage (UCAD, Sénégal) ; MILED Mohamed, Professeur en Sciences de l'éducation, SOKHNA Moustapha , Professeur Titulaire en Didactique, Mathématiques (FASTEF-UCAD).



Comité de lecture

ADICK Christel, Professeur en sciences de l'éducation (Université Johannes Gutenberg Mainz, Allemagne) ; BARRY Oumar Maître de conférences en Psychologie générale (FLSH-UCAD) ; BOULINGUI Jean-Eude, Maître de Conférences, Sciences de la Vie et de la Terre (E.N.S.- Libreville) ; BOYE Mouhamadou Sembène Maître de conférences en chimie (FASTEF-UCAD) ; COLY Augustin, Maître de Conférences, Littérature comparée, (FLSH - UCAD) ; DAVID Mélanie, Professeur en sciences de l'éducation (Université Paris 8, France) ; DIENG Maguette, Maître de conférences en littérature espagnole (FASTEF-UCAD) ; GUEYE Séga, Maître de conférences en physique (FASTEF-UCAD) ; GUEYES TROH Léontine, Maître de conférences, Littérature générale et comparée (Université Felix Houphouët Boigny-ABIDJAN) ; KABORE Bernard, Professeur Titulaire, Sociolinguistique (Université Joseph Ki-Zerbo) ; KANE Ibrahima, Maître de conférences, P.V. : Eco-Physiologie végétale , (FASTEF-UCAD) ; MBAYE Djibril, Maître de Conférences, Littératures et Civilisations hispano-américaines et afro-hispaniques (FLSH-UCAD) ; MBAYE Cheikh Amadou Kabir, Maître de conférences, Littérature africaine orale (FASTEF-UCAD) ; NASSALANG Jean- Denis, Maître de conférences, Littérature française (FASTEF-UCAD) ; NDIAYE Ameth, Maître de Conférences, Géométrie, Mathématiques (FASTEF-UCAD) ; NGOM Mamadou Abdou Babou, Maître de Conférences, Littérature de l'Afrique anglophone, Anglais, (FLSH-UCAD) ; PAMBOU Jean Aimé, Maître de conférences en sociolinguistique et français langue étrangère, (E.N.S, Gabon) ; SECK Cheikh, Maître de conférences, Analyse, Mathématiques (FASTEF-UCAD) ; SOW Amadou, Maître de conférences, Littérature africaine orale (FASTEF-UCAD) ; SY Kalidou Seydou, Maître de conférences en sciences du langage (UFR LHS-UGB) ; SYLLA Fagueye Ndiaye, Maître de Conférences, Analyse numérique, Mathématiques (FASTEF-UCAD) ; THIAM Ousseynou, Maître de conférences, Sciences de l'éducation ; (FASTEF-UCAD) ; TIEMTORE Zakaria, Maître de conférences, Sciences de l'éducation : Technologies de l'éducation – Politiques éducatives, (ENS-UNZ) ; TIMERA Mamadou BOUNA, Professeur Titulaire en didactique de la géographie (UCAD, Sénégal) ; YORO Souleymane, Maître de conférences, Littérature africaine orale (FASTEF-UCAD).



SOMMAIRE

Ndéye Astou GUEYE, Rédactrice en chef	ÉDITORIAL	7
Kouamé Armel KOUADIO	IDENTIFICATION DES FACTEURS DE PERFORMANCES SCOLAIRES EN MATHÉMATIQUES ET EN LECTURE COMPREHENSION DES ÉLÈVES AU COURS MOYEN DEUXIÈME ANNÉE EN CONTEXTE IVOIRIEN : PISTES D'INTERVENTIONS PSYCHOSOCIALES.	9
Armel NGUIMBI	ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET DIDACTIQUE DANS LES ANNOTATIONS DES PRODUCTIONS D'ÉLÈVES EN FRANÇAIS	25
Marcel BAGARE et Iphigénie Aidara YAGO	RÉPRESENTATIONS DE L'USAGE DE LA TABLETTE NUMÉRIQUE ÉDUCATIVE DANS L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES	40
René Ndimag DIOUF Adama FAYE Mamadou Yéro BALDÉ	ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE PROGRAMME DE GÉOGRAPHIE DU CYCLE SECONDAIRE DU SÉNÉGAL : CAS DE LA CLASSE DE SECONDE.	56
Jean-Claude BATIONO et Charles NAZOTIN	LA DIMENSION INTERCULTURELLE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES D'ANGLAIS AU POST PRIMAIRE AU BURKINA FASO	65
Ousmane DIAMBANG	LA PRODUCCIÓN ESCRITA DE ALUMNOS DE ELE INICIAL EN SENEGAL: ANÁLISIS DE LAS PRÁCTICAS DE APRENDIZAJE	80
Kouassi Clément N'DOUA et Moulo Elysée KOUASSI	MÉTAPHYSIQUE ET TRANSHUMANISME : PENSER L'EXIGENCE D'UNE MÉTAMORPHOSE TRANSHUMAINE INTÉGRAL	93
Bi Drombé DJANDUÉ et Ehua Manzan Monique BEIRA Épse OUABI	<i>BOSOqǎ/BOLA DE FUEGO/BOULE DE FEU</i> DE YAΩ NGĒTÁ: LA PORTÉE DIDACTIQUE D'UNE ŒUVRE ENGAGÉE	105
Secka GUEYE	L'ÉCRITURE « THÉRAPEUTIQUE » DANS <i>IMPOSSIBLE DE GRANDIR</i> DE FATOU DIOME.	116
Éric NDIONE	CORRESPONDANCE SYMBOLIQUE ENTRE VILLE AFRICAINE ET VILLE CUBAINE DANS <i>LES COQS CUBAINS CHANTENT A MINUIT</i> DE TIERNO MONENEMBO	126
Christian Bâle DIONE	LA HAVANE, ESPACE HÉTÉROTOPIQUE DANS <i>LA NADA COTIDIANA</i> DE ZOE VALDES	136
Ousmane GUÈYE	DE L'ESPACE NATUREL À L'ESPACE IMAGÉ DANS LE RECUEIL DES <i>FABLES</i> DE LA FONTAINE	148
El Hadji Malick Sy WONE	LE CONDITIONNEL : CATÉGORISATION POLÉMIQUE ET EMPLOIS ÉPISTÉMIQUES	158
Ousmane DIAO	LES DIFFICULTÉS DE CLASSEMENT DES NOMS COMPOSÉS NN ET NA FRANÇAIS: LE CAS DE DIALOGUE SOCIAL	167



Editorial

Ndeye Astou Guèye, Rédactrice en chef de la revue

Liens, nouvelle série : revue francophone internationale demeure, sans conteste, un cadre dynamique dans le domaine de la recherche. Dans ce numéro quatorze auteurs, de divers pays d'Afrique, nous gratifient de leurs productions scientifiques relevant des sciences de l'éducation et des disciplines fondamentales. C'est ainsi que Kouamé Armel KOUADIO pose, dans son article, le lancinant problème de l'enseignement des mathématiques dans les systèmes éducatifs francophones et plus particulièrement en Côte d'Ivoire : comment faire pour que nos apprenants s'approprient cette discipline ? Son article a pour objectif d'identifier les facteurs individuels influençant les performances scolaires en mathématiques. À sa suite, Armel NGUIMBI revient sur un élément fondamental de l'enseignement à savoir l'évaluation. Il réfléchit sur l'éthique, la déontologie et la didactique qui doivent accompagner les annotations des productions d'élèves en classes de français. Après la Côte d'Ivoire et le Gabon, nous nous retrouvons au Burkina Faso avec Marcel BAGARE et Iphigénie Aidara YAGO. Leur article porte sur l'apparition des tablettes numériques dites « éducatives ». Cette étude questionne les représentations des différents acteurs de l'éducation en relation avec l'apprentissage des élèves. Au Sénégal, des enseignants-chercheurs, René Ndimag DIOUF, Adama FAYE et Mamadou Yero BALDÉ traitent d'un sujet d'actualité : les changements climatiques. En effet, le Ministère de l'Éducation Nationale s'est engagé à promouvoir et à améliorer l'intégration des changements climatiques dans son programme éducatif pour permettre au futur citoyen d'acquérir une culture structurée et raisonnée en matière d'environnement et de changement climatique. Jean Claude BATIONO et Charles NAZOTIN abordent la problématique de l'interculturel dans l'enseignement des langues étrangères en général et de la dimension interculturelle dans les programmes d'enseignement de l'anglais au Burkina Faso en particulier. Ils s'interrogent sur les raisons de la non-prise en compte suffisante des cultures de la langue-cible et de la langue locale dans le processus de l'enseignement-apprentissage de l'anglais. De la langue de Shakespeare, nous passons à l'espagnol avec Ousmane DIABANG qui préconise des voies et moyens pédagogiques innovants pour l'enseignement de la production écrite aux apprenants des classes d'initiation au Sénégal.

La deuxième partie de cette édition est consacrée aux disciplines fondamentales. Dans ce numéro, elles vont de la philosophie aux littératures africaine et française sans occulter la grammaire. C'est dans cette optique que Clément Kouassi N'DOUA et Moulo Elysée KOUASSI ont fait une étude analytico-critique d'essence phénoménologique et critique, qui propose un supplément en invitant les transhumanistes à un penser global de la métamorphose humaine, par l'entremise de la sensibilité transcendante. Elle se veut une contribution modeste posant l'exigence de la préservation d'une vision métaphysique, unifiée, de nous-mêmes et du monde qui nous entoure. Est posée, ensuite, la question des langues locales avec Bi Drombe DJANDUE et Ehua Manze Monique BEIRA épouse OUABI. Leur article analyse la portée didactique de l'œuvre *Bosoqé/Bola de fuego/Boule de feu* de l'écrivain ivoirien Yao Ngētā. Les auteurs en appellent à la mobilisation de tous les Agni autour du bien commun qu'est leur langue-culture afin de la préserver. En écrivant dans leur langue maternelle, ils laissent



comprendre que l’Agni est une langue comme toutes les autres, dotée des ressources nécessaires pour signifier le monde et la vie. Au-delà du peuple Agni, les auteurs s’adressent aux Ivoiriens et aux Africains dans leur ensemble, les invitant à la prise de conscience face au risque, si rien n’est fait, de voir leurs langues et cultures disparaître du patrimoine de l’humanité. Secka GUEYE de nous ramener à la littérature avec son étude sur *Impossible de grandir* de Fatou DIOME. Il y traite de la portée thérapeutique de ce roman pour son auteure, en quête de soi. En effet, ce roman pose encore, et avec acuité, le problème de l’identité. À partir de ce moment, se sont mises en place de nouvelles formes d’inspiration littéraire, ce qui n’est pas sans enrichir la praxis romanesque. Quant à Éric NDIONE, il réfléchit sur la « Correspondance symbolique entre ville africaine et ville cubaine dans *Les Coqs cubains chantent à minuit* de Tierno Monenembo ». Cet article traite de l’image de la ville dans le roman africain. Par un procédé comparatif, Éric NDIONE démontre comment le romancier fait correspondre des personnages à travers Cuba et l’Afrique. Il met également l’accent sur les similitudes de leurs espaces, sans occulter la musique, les chants et les danses qui seront des marqueurs culturels et linguistiques de cette correspondance. Nous restons à Cuba avec Christian Bale DIONE, qui avec son article intitulé « La Havane, espace hétérotopique dans *la Nada Cotidiana* de Zoe VALDES ». Cette étude se propose d’analyser l’espace référentiel de *La nada cotidiana* de Zoé Valdés en se fondant sur la théorie foucauldienne de l’hétérotopie. Son objectif est de démontrer que La Havane, espace hétérotopique, participe à la poétique de remise en cause des acquis de la révolution cubaine dans laquelle s’est engagée l’auteure Zoé Valdés. Toujours dans le domaine de l’espace, avec Ousmane GUEYE dont l’article s’intitule « De l’espace naturel à l’espace imagé dans le recueil des *Fables* de La Fontaine ». Cette étude essaie de dresser un panorama de la représentation de l’espace dans le recueil afin de saisir sur le vif une démarche induisant et informant le caractère symétrique, complémentaire et interdépendant des modèles. En effet, l’espace s’impose, ici, comme enjeu diégétique, instance génératrice, agent structurant et vecteur signifiant de la fable. Ainsi, l’examen des significations multiples du traitement des données spatiales appelle deux lectures opposées : l’espace réel et l’espace imagé. En grammaire française, El Hadji Malick Sy WONE réfléchit sur « Le Conditionnel : catégorisation polémique et emplois épistémiques ». Cet article porte sur la nature, la place et les usages épistémiques du Conditionnel français. En effet, il existe un débat au sujet du conditionnel : à savoir si le conditionnel est un mode indépendant ou un temps du mode de l’indicatif. Et en fin d’analyse, le chercheur a revisité les fondamentaux du conditionnel épistémique. L’étude d’Ousmane DIAO intitulée « Les difficultés de classement des noms composés NN et NA en français : le cas de dialogue social ». En effet, le débat sur le procédé de la composition est d’actualité, avec notamment une tendance qui s’intéresse aux mots composés du point de vue de leur identification, et une autre tendance qui s’y intéresse du point de vue de leur mode de formation : morphologie ou syntaxe.

Pour terminer, nous félicitons le Pr. Ousseynou THIAM, ancien directeur de la Revue, pour le travail abattu et renouvelons notre engagement à toujours servir pour le triomphe de notre revue au grand bonheur de la Faculté et de toute la communauté universitaire. Bonne lecture !



El Hadji Malick Sy WONE

LE CONDITIONNEL : CATÉGORISATION POLÉMIQUE ET EMPLOIS
ÉPISTÉMIQUES

Résumé

Le présent article est un travail dévolu à la nature, à la place et aux usages épistémiques du conditionnel français. Après un travail d'éclairage axé sur les caractéristiques du conditionnel, notre réflexion dans le second mouvement s'est orientée vers un vieux débat (mais toujours d'actualité) à savoir si le conditionnel est un mode indépendant ou un temps du mode de l'indicatif. Et enfin d'analyse, nous avons revisité les fondamentaux du conditionnel épistémique.

Mots-clés : Conditionnel, mode, valeur modale, valeur temporelle, conditionnel épistémique

Summary

This article is a work devoted to the nature, place and uses of the epistemic conditional. After an attempt to shed light on the characteristics of the conditional, our reflection in the second movement of the text turned to an old debate (but still relevant) as to whether the conditional is a mode or a tense of the mode of the indicative. And then, at the end of analysis, we revisited the fundamentals of the epistemic conditional.

Keywords:

Conditional, Mode, Modal value, Time value, Epistemic conditional

Introduction

La langue est un domaine fluctuant, instable et dynamique. Elle est une matière qui ne se laisse pas facilement conquérir. D'où les difficultés auxquelles sont confortés, depuis toujours, ceux dont le métier est de réfléchir sur les médiums afin de comprendre réellement comment ils fonctionnent. Et complémentairement à cela, outre les dissimilitudes d'approche des spécialistes et les apories qu'ils rencontrent quelquefois; ces derniers peuvent se tromper dans leurs schémas d'analyse. C'est ce qui semble être arrivé au traitement du conditionnel.

En effet, à l'instar de l'imparfait (et de quelques autres aspects de la langue française), le conditionnel nourrit depuis très longtemps des querelles de grammairiens quant à sa catégorisation et à sa nature exacte. Aussi, dans cette présente étude, après avoir consacré la première phase à l'inventaire des caractéristiques du conditionnel, nous sommes revenu sur le vieux débat consistant à savoir si le conditionnel est un mode dans toute sa plénitude ou un **temps de l'indicatif**. **Enfin, le volet ultime de cet article s'est penché sur quelques travaux ayant porté sur le conditionnel épistémique.**

1. Caractéristiques du conditionnel

L'usage attesté du conditionnel dans la langue française remonterait au Moyen-âge. Et depuis lors, sa posture n'a cessé de progresser en se métamorphosant. Marc Wilmet qui a beaucoup travaillé sur la question, le rappelle ainsi :



« Le conditionnel est de création romane. Sa première attestation en français date du IX^{ème} siècle. Il n'a cessé d'accroître ses emplois au détriment du subjonctif. Synchroniquement, l'infixe (r) et le suffixe (') rattachent la « forme en rais » au futur et à l'imparfait de l'indicatif. Telle est aussi la valeur temporelle que nous lui reconnaissons : celle d'un futur du passé (localisant le procès à droite d'une actualité dépassée A' sans le repérer par rapport à l'actualité A de l'énonciation), doublée d'un aspect global (le procès étant saisi comme un tout indivis). » (Wilmet, 2001, p.22)

En tout état de cause, la définition primaire du conditionnel que nous proposons est qu'il s'élabore à partir de sa capacité à représenter une action dont le déroulement est lié à une condition. Il peint également la possible effectivité d'un fait. De plus, les cours de langue française des cycles élémentaire et secondaire présentent toujours le conditionnel comme étant un mode à part entière et qu'il est doté de deux temps : le présent et le passé. Sa valeur temporelle principale est que positionné à un temps T du passé, il exprime un futur révolu ; donc faisant partie du passé. Par exemple :

(1) A cinq minutes de la fin du match, les supporters croyaient que les « Lions » perdraient la rencontre.

Dans l'exemple (1), le temps T du passé est : « à cinq minutes de la fin ». Le futur (l'action vue du passé et devant venir) est : « les supporters croyaient que les « Lions » perdraient la rencontre ».

Tel est l'emploi temporel le plus courant effectué avec le conditionnel. Cependant, il existe un autre type d'usage qui survient dans les constructions phrastiques en discours indirect :

(2) J'irai au Sénégal quand je prendrai ma retraite. (Discours direct)

(3) Il indiqua qu'il irait au Sénégal quand il prendrait sa retraite. (Discours indirect).

Communément appelé « mode de l'hypothèse » ou de « condition », les valeurs modales du conditionnel ont été diversement traitées par de nombreux linguistes. En somme, ce sont les notions d'incertitude, de doute, d'irréel, d'imaginaire, de possibilité ou d'illusion qui reviennent le plus souvent. Toutefois, Pierre Haillet dans son ouvrage intitulé *Le conditionnel dans le discours journalistique : essai de linguistique descriptive*, raccourcit la liste des valeurs modales du conditionnel en ne retenant que deux orientations : « l'hypothèse » et « l'allusion au discours d'un autre ».

Enfin, s'agissant de la morphologie du conditionnel, notons qu'historiquement elle a toujours été analysée comme étant une synthèse du morphème du futur [R], avec le morphème de l'imparfait découlant des allomorphes [j] ou [ε].

2. Le conditionnel, mode ou temps de l'indicatif ?

La linguistique française est un terrain scientifique où émergent épisodiquement des questionnements qui donnent naissance à des divergences de vue savantes, savoureuses et souvent tenaces. La dispute autour de la catégorisation du conditionnel en fait certainement partie. Elle se caractérise surtout par sa longévité (qui s'étale sur plusieurs siècles), sa complexité et la richesse des prises de position. En fait, la question est de savoir si le conditionnel est un mode ou un temps de l'indicatif. Pour notre part, nous pensons que pour résoudre cette équation, il faut au préalable comprendre ce que temps, mode et modalité veulent dire.

2. 1 Temps, mode et modalité

Le temps est un mot polysémique qui renvoie, d'une part, « au temps qui passe » et, d'autre part, à une case précise de la conjugaison. Cette dernière est également appelée



« temps grammatical », « temps linguistique » ou « temps de conjugaison ». Aussi parle-t-on du présent de l'indicatif, du passé simple, du futur simple, etc. La conjugaison française en dispose abondamment. Le temps grammatical s'exprime en fonction de la personne qui fait l'action et du moment précis où s'effectue celle-ci. Si le français a généré des temps aux signalements précis, il en existe dont les contours demeurent indécis car à cheval entre au moins deux séquences temporelles. Voici ce qu'en dit Nicole Le Querler :

« Le mot temps en français est ambigu dans la terminologie grammaticale et cette ambiguïté n'existe pas en anglais : le mot désigne en français à la fois un élément du paradigme verbal, un « tiroir » de la conjugaison ou tiroir verbal (...) et la notion de temporalité (qui, à partir du moment d'énonciation, permet de repérer le moment du procès sur un axe orienté du passé vers l'avenir). Il existe en anglais deux mots différents : tense pour le tiroir verbal et time pour la temporalité. » (Le Querler, 2004, p.649)

Les réflexions sur le temps linguistique ont fait éclore de nombreux postulats et hypothèses dissemblables. Encore une fois, les spécialistes ne s'entendent pas sur grand-chose à propos d'un sujet qui à première vue semble fort simple. Lofti Abouda le rappelle ci-dessous :

« La catégorie du temps verbal n'est pas mieux définie et plusieurs thèses s'affrontent : la thèse du temps référentiel, la thèse du temps subjectif, la thèse du temps textuel, la thèse pragmatique, etc. Cet affrontement n'oppose pas des thèses qui divergent simplement à propos de méthodes, de procédures techniques, ou sur tel ou tel point de détail, mais touche au statut même de la catégorie de temps : son lien avec le Temps extra-linguistique, son rôle discursif, son statut monosémique et/polysémique, etc. » (Abouda, 1997, p.181)

Sous ce rapport, s'agissant du mode, de manière générale sa définition est encore moins précise que celle du temps grammatical. Les discussions et controverses qu'il a suscité (et continue de susciter) tournent autour de son exact éclaircissement d'une part et du nombre de modes existants d'autre part. Bref, les points de vue sont hétéroclites et l'on peine toujours à comprendre réellement ce qu'est un mode en français. En tout état de cause, la définition standard à retenir est que le mode renvoie aux différentes nuances non-temporelles émises par les formes verbales. Par ailleurs, officiellement jusqu'au moment où nous écrivons ces lignes, le français détient six modes : l'indicatif, l'impératif, le conditionnel, le subjonctif, l'infinitif et le participe. Jonas Bena Makamina, quant à lui, apporte le raisonnement suivant :

« Ma définition du mode se fondera à la fois sur les critères formel et sémantique : c'est la représentation du temps linguistique selon que la forme verbale fait intervenir ou non la personne grammaticale et selon que le procès qu'il sous-tend échoit ou non à l'actualité. » (Makamina, 2003, p.132)

Enfin, s'agissant de la notion de modalité, elle nous semble être encore plus complexe et opaque que celle de mode. Et ce n'est pas pour rien qu'André Meunier - dans un article datant de 1981- l'avait traitée de « nébuleuse ». Sept ans auparavant, à propos de la même thématique, A. Meunier exposait en ces termes son scepticisme :

« Parler de modalités, sans plus de précision, c'est s'exposer à de graves malentendus. Le terme est, en effet, saturé d'interprétations qui ressortissent explicitement ou non, selon les linguistes qui l'utilisent, de la logique, de la sémantique, de la psychologie, de la syntaxe, de la pragmatique ou de la théorie de renonciation. De ce fait, il renvoie à

des réalités linguistiques très diverses (pêle-mêle, pour l'instant : « modes » grammaticaux; temps; aspects; auxiliaires de « modalité » : pouvoir, devoir; négation; types de phrase : affirmation, interrogation, ordre; verbes « modaux » : savoir, vouloir...; adverbess « modaux » : certainement, peut-être...; etc.). » (Meunier, 1974, p.8)

La linguistique a en partage avec la logique le concept de modalité. Toutefois en science du langage, cette dernière renvoie à la nature des liens existant entre le locuteur et le contenu de son discours. Et ces procès s'élaborent à travers un large éventail formel. Et pour R. Galisson et D. Coste, les éléments suivants sont à retenir :

« Ces sortes de modalités sont parfois appelées « modalisateurs », ou « termes modalisants » ; elles correspondent, de façon souvent floue, à l'expression de la modalité logique et de ce que l'on appelle modalisation dans l'étude du procès d'énonciation ; elles soulignent ainsi le lien, certain mais insuffisamment défini, entre la notion de modalité et celle de modalisation. » (Galisson & Coste, 1976, p.350)

Encore une fois, sur le terrain de la modalité, nous assistons à une forte divergence d'avis. Si d'aucuns traitent les modalités en s'appuyant sur des marqueurs linguistiques précis et vastes, d'autres les restreignent à quelques éléments discursifs.

2. 2 Arguments et contre-arguments

Les grammairiens - pour qui le conditionnel est un temps du mode indicatif - s'appuient avant tout sur un motif morphologique qui à leurs yeux démontre que le conditionnel est fortement apparenté au futur et à l'imparfait de l'indicatif. Tel est l'argument principal repris par beaucoup d'entre eux. Touratier, dans son ouvrage baptisé *Le système verbal français*, l'explique en ces termes :

« Il est difficile de ne pas retrouver dans le conditionnel d'une part la marque d'imparfait et d'autre part la marque /r / du futur. Ceci veut dire qu'au point de vue morphologique, le conditionnel (...) a tout l'air d'être un futur imparfait et donc d'appartenir aux temps de l'indicatif. Car si le futur est un temps de l'indicatif et l'imparfait un autre temps de l'indicatif, on ne voit pas comment la combinaison de ces deux temps de l'indicatif pourrait ne pas appartenir (...) au mode indicatif. » (Touratier, 1996, p.38)

Schématiquement, leur démonstration suit la logique suivante : A et B ressemblent à X. A et B appartiennent à l'ensemble E, donc forcément X devra appartenir à E. Cependant, l'argument morphologique, bien que plusieurs fois convoqué, n'en demeure pas moins attaquable. C'est ce que signale, par exemple, Lofti Abouda pour qui le motif morphologique brandi par bon nombre de chercheurs n'est pas aussi décisif que cela :

« Quant aux arguments morphologiques, un simple examen des données suffit à relativiser leur importance. D'une part, la distinction entre modes ne se fait pas exclusivement, loin de là, sur le plan morphologique, et, d'autre part, l'accumulation des deux morphèmes du FUT (-r) et de l'IMP (-ai-) ne peut pas signifier automatiquement, en bonne méthode, l'appartenance de la forme en -rait à l'indicatif. » (Abouda, 1997, p.180)

Et pourtant quelques décennies auparavant, Jacques Damourette et Edouard Pichon étaient également catégoriques et droits dans leur position expulsant le conditionnel du rang des modes. Pour eux, le conditionnel n'est rien d'autre - pour reprendre leur terme - qu'un « toncal futur » ou un « imparfait du futur ». Ensuite, Damourette et Pichon (Tome 5 : 408) critiqueront la position des « grammairiens

officielles, notamment celle de l'Académie française », pour qui le conditionnel reste et demeure un mode.

Cela étant dit, L. Abouda n'en est pas moins un partisan de l'appartenance du conditionnel au mode indicatif. Toutefois, il semble privilégier les arguments syntaxiques à tout autre type d'hypothèse pour arriver à prouver que le conditionnel est un temps de l'indicatif. Aussi avance-t-il que :

« Cette identité syntaxique entre les structures qui admettent le conditionnel et celles qui admettent l'indicatif n'est pas, à nos yeux, une donnée triviale. Malheureusement, elle a souvent été négligée et n'a pas suscité, à notre connaissance, l'intérêt qu'elle mérite. (...) c'est bien cette identité syntaxique entre structures de l'indicatif et structures du conditionnel qui nous semble apporter l'argument décisif en faveur des partisans de la thèse temporelle du conditionnel. » (Abouda, 1997, p.193)

Quoi qu'il en soit, l'argument morphologique évoqué *supra* est le plus récurrent de tous les autres (notamment les approches analogique et diachronique également mises en avant dans certains textes), car repris par un grand nombre de spécialistes.

Gustave Guillaume, dans ses *Leçons de linguistiques* (1945-1946) place le conditionnel dans le mode indicatif. En effet, selon le père de la théorie psychomécanique du langage, le procès du conditionnel est logé dans le futur ; ce qui le rapproche du futur simple. Par ailleurs, en raison du fait que le conditionnel met en duo une action réalisée et une autre en cours de réalisation, ce procédé dénoterait d'une similarité avec l'imparfait de l'indicatif.

Dans le même ordre d'idées, notons au passage l'évolution des positions de Maurice Grévisse et André Goosse (*Le Bon Usage*) par rapport à la question. En effet, ayant toujours estimé que le conditionnel est un mode, c'est dans leur édition de 2008 qu'ils changeront d'avis.

En face de ce camp (dont nous avons évoqué quelques représentants) se trouvent des grammairiens pour qui le conditionnel est un mode à part entière. Rappelons que même s'ils sont de plus en plus minoritaires, c'est leur point de vue qui est toujours enseigné dans les écoles et collèges de l'espace francophone. Noël et Chapsal suffisent pour servir d'illustration :

« Mode veut dire manière ; ainsi le mode est la forme que prend le verbe pour indiquer de quelle manière est présentée l'affirmation marquée par le verbe. Il y a cinq modes : l'indicatif, le conditionnel, l'impératif, le subjonctif et l'infinitif (...). Le conditionnel la présente sous l'idée d'une condition (...). Le conditionnel ne doit pas s'employer pour le futur ; ne dites donc pas : on m'a assuré que vous voyageriez incessamment. Il y a futuration sans condition, dites : que vous voyagerez, etc. » (Noël & Chapsal, 1973, pp. 25-140)

En définitive, pour notre part, nous estimons que ce qui complexifie ce débat (et le tire en longueur) résulte du fait que le concept de mode n'est toujours pas clairement défini avec toute la netteté requise. Car, en effet si tel était le cas, l'équation serait aisée à résoudre. C'est dire, qu'à notre avis, les tentatives d'explication jusqu'ici élaborées ne suffisent pas pour cerner toutes les zones d'ombre de la problématique. Aussi pensons-nous que c'est le concept de mode qu'il faudra revisiter et questionner à fond.

3. Le conditionnel épistémique (CE)

H. Kronning serait l'inventeur du terme « *conditionnel épistémique* », qui renvoie au conditionnel journalistique. Cependant, plusieurs autres appellations existent pour le nommer : conditionnel de reprise, conditionnel de précaution, conditionnel de non-prise en charge, etc. En effet, abondants sont les travaux ayant porté sur le conditionnel durant ces trois dernières décennies. Cela dit, en ce qui nous concerne, nous avons opté pour la dénomination « *conditionnel épistémique* » (CE) de Kronning.

3.1 Définition du conditionnel épistémique (CE)

Le conditionnel épistémique découle de l'incertitude de l'émetteur par rapport à la véracité ou non d'un propos, d'une information qu'il doit à son tour reprendre. Donc, il n'authentifie pas les données qu'il prononce ou rédige. De plus, étant dans une situation communicationnelle inconfortable, il préfère user de prudence. Ainsi, son lecteur (ou auditeur) comprendra de facto qu'il a affaire à une parole incertaine, hypothétique et flottante. Selon Thomas Gergely (1992 : 85), dans le contexte médiatique, cela symbolise « *l'expression (...) du doute journalistique* ». Cela est compréhensible, car la profession journalistique se résume essentiellement à la collecte, au traitement et à la diffusion d'informations de toutes sortes et dont le caractère véridique peut quelquefois poser problème. D'où le recours au conditionnel épistémique. En somme, il permet aux professionnels de la presse d'évoquer des faits sans certifier, ni confirmer leur véracité. Par exemple :

(4) Les faits se seraient produits dans le salon de massage (...) où la demoiselle travaillait.

Le Quotidien (Sénégal), 06-12-2022, p 11

(5) Le siècle en cours pourrait voir s'éteindre avec leurs derniers locuteurs la majorité des plus de sept mille langues répertoriées dans le monde.

Le Monde diplomatique (France), décembre 2022, p 2

(6) Les GI américains ne seraient pas les seuls impliqués dans les scandales des sévices en Irak. (...) d'autres pays de la coalition se seraient rendus coupables de mauvais traitements à l'encontre des détenus.

Wal Fadjri, (Sénégal), 31-05-2004

De même, dans certaines situations, ne pas faire usage du conditionnel relèverait d'une faute grave. Cela étant dit, l'usage du conditionnel épistémique déborde le contexte journalistique et concerne tout émetteur/locuteur placé dans le même contexte. Agnès Celle-Kaniewicz l'explique ainsi :

« Le conditionnel "journalistique" signale que l'énonciateur ne prend pas en charge le discours rapporté et qu'il se démarque ainsi de l'origine de ce discours, soit parce que l'origine du discours est indéterminée, soit parce que l'énonciateur met en doute la validité du discours rapporté (...). Cet emploi du conditionnel se distingue donc des autres emplois du conditionnel en français qui envisagent de façon virtuelle la validation de la relation prédicative au sein d'un repérage fictif. De fait, le conditionnel "journalistique" ne vise pas la validation d'une relation à un instant T repère fictif. C'est plutôt la prépondérance subjective S - et la dissociation de l'instance assertive et de l'instance énonciative qu'elle sous-tend - qui déclenche son emploi (...). Le conditionnel journalistique est en fait un cas d'énonciation mixte qui désolidarise l'asserteur de l'énonciateur. » (Celle-Kaniewicz, 2001, p.505)



3. 2 Quelques réflexions sur le CE

Hormis les études ayant porté sur sa définition, beaucoup d'autres analyses ont abordé des applications possibles et autres emplois réalisables ou non à partir du conditionnel épistémique. Nous avons jeté notre dévolu sur trois chercheurs (Patrick Dendale, Corinne Rossari et Jean-Marie Merle) pour nourrir l'analyse.

3.2. 1 *Le CE vu par P. Dendale*

Patrick Dendale (2014) s'est d'abord interrogé sur la méthode d'identification du conditionnel épistémique, qu'il appelle pour sa part « *conditionnel de reprise* ». Selon lui (2014 : 4), trois aspects sémantiques concourent à identifier correctement le CE : « l'incertitude du locuteur ; la reprise à autrui de l'information donnée ; la non-prise en charge de l'affirmation par le locuteur ». En outre, il a procédé à un travail diachronique du conditionnel épistémique (CE) en retraçant son itinéraire dans les ouvrages de grammaire du 16^e au 20^e siècle. A ce propos, Dendale affirme avoir découvert deux principaux enseignements :

« Premièrement, l'apparition du conditionnel de reprise dans les grammaires est largement postérieure à la mention et l'analyse sémantique des autres valeurs du conditionnel. Deuxièmement, l'apparition du conditionnel de reprise dans les grammaires est postérieure d'au moins un demi-siècle, mais peut-être même de deux siècles et demi (...). » (Dendale, 2014, p 86)

Ensuite, il présentera dans le détail les phases d'apparition des occurrences du conditionnel épistémique (ou de reprise) au fil du temps dans les livres de grammaire. En réalité, l'objectif de Dendale dans son article de 2014 était de poser les bases qui pourraient permettre de vérifier l'exactitude de l'affirmation de Kronning (2002), selon laquelle « *le conditionnel de reprise signale invariablement la reprise et le refus de non prise en charge* ».

En 2018, Dendale revient à la charge à travers un article intitulé « *Evidentialité ou non-prise en charge ? Le cas du conditionnel épistémique en français. Une réanalyse* ». Il n'emploie plus l'expression « *conditionnel de reprise* », mais il parle de « *conditionnel épistémique 1, CE1* ». La terminaison de sa « *réanalyse* » prend le contre-pied de Kronning en ces termes :

« La conclusion finale de cette analyse est que le CE1 est fondamentalement un marqueur évidentiel (grammatical) de reprise à autrui, une des trois classes d'évidentiels, et non un marqueur « mixte », comme le soutient depuis 2002 H. Kronning, ni un marqueur essentiellement de non-prise en charge (...). » (Dendale, 2018, p. 23)

3. 2. 2 *Le CE traité par C. Rossari*

La préoccupation de Corine Rossari (2009) est de savoir si le conditionnel épistémique (CE) annonce un emprunt ou non. Ainsi, après avoir présenté les positions de Kronning (2002), Haillet (2002), Abouda (2001) et Dendale (1993) sur la question, elle s'engage dans un travail de démonstration pour solutionner son équation.

Aussi explore-t-elle la piste diachronique, questionne les « *emplois échoïques* » et jauge ce qu'elle nomme par « *analyses unifiantes* » avant d'arriver au constat final suivant : l'absence d'indication d'emprunt et de non-prise en charge dans le conditionnel épistémique (CE). En réalité, elle a plutôt découvert l'existence d'un schéma épistémique qui échappe à l'énonciateur. Au final, C. Rossari dira ceci :

« *Il n'y aurait donc pas en français une indication grammaticalisée d'emprunt. Ou, dit d'une autre manière, la catégorie évidentielle d'emprunt n'est pas pertinente pour décrire les emplois du conditionnel CE. La langue code la non maîtrise des éléments sur lesquels une information se transmet mais non le fait qu'elle est obtenue de première ou de seconde main.* » (Rossari, 2009, p. 96)



3. 2. 3 Le CE selon J. M. Merle

Si C. Rossari a voulu savoir si le conditionnel épistémique (CE) signale un emprunt ou non, Jean-Marie Merle (2009), quant à lui, s'est demandé s'il est un « *cas particulier de style indirect libre* ». Notons que J. M. Merle parle de « *conditionnel journalistique* » dans son article. D'autre part, pour venir à bout de son questionnement, J. M. Merle a mis en avant la question de la source journalistique qui serait peut-être la clé pour résoudre le problème :

« Puisqu'on a affaire à un contenu de discours rapporté, la problématique de la source est nécessairement pertinente, et l'on peut même se demander si ce n'est pas l'absence de source identifiable qui justifie l'emploi du conditionnel journalistique. Il est fréquent que la source ne soit pas mentionnée, ou que l'on ait des sources diffuses et multiples (...), mais la source peut également être connue et précisée. » (Merle, 2009, p.231)

Aussi, va-t-il examiner tous les cas de figure possibles (*source implicite, source intermédiaire implicite, source explicite, absence de source, multiplicité explicite des sources*) pour déceler des traces de style indirect libre dans le conditionnel épistémique (CE). Cependant, au terme de ses vérifications, J. M. Merle s'aperçoit pour des raisons syntaxiques qu'une telle présence est impossible :

« Le conditionnel journalistique est un conditionnel de reprise : il s'emploie pour reprendre les propos tout en manifestant une prise de distance à l'égard de ces propos (...). A la question posée dans le titre, la réponse sera négative si l'on s'en tient aux données syntaxiques pour établir la frontière entre SIL et SIC. » (Merle, 2009, p. 248)

Conclusion

En définitive, nous pensons que faire science signifie procéder à une série d'observations et d'expériences afin de comprendre les mouvements internes et externes de l'objet étudié. Cela veut dire également savoir nommer les éléments examinés en fonction de leurs caractéristiques. Depuis très longtemps, linguistes et grammairiens réfléchissent sur l'appartenance ou non du conditionnel au mode indicatif. S'il est vrai que l'écrasante majorité des chercheurs qui se sont intéressés à la question affirment que le conditionnel est un temps de l'indicatif, il subsiste une minorité de spécialistes qui pensent le contraire. De plus, les institutions scolaires et l'Académie française abordent jusqu'à présent le conditionnel en tant que mode et non un temps d'un quelconque mode.

À notre avis, sur la question du conditionnel, beaucoup de points demeurent flous et restent encore à éclaircir. Les notions de mode, de temps et de modalités demeurent toujours des « mystères » pas totalement et clairement définis. Les arguments morphologiques, diachroniques, etc. proposés sont sur certains aspects pertinents et sur d'autres bancals. Et malheureusement, dans ce cas précis, l'usage ne peut venir au secours de la norme, car le débat se situe en dehors de son cadre d'intervention.

Enfin, s'agissant du conditionnel épistémique (CE), le moins que l'on puisse dire est qu'il a alimenté moult réflexions quant à la nature de ses emplois et les singularités de ses manifestations.

Références bibliographiques

- ABOUDA, L. (1997). Le conditionnel : temps ou mode ? Arguments syntaxiques. *Revue Romane*, 32, 179-198.
- CELLE-KANIEWICZK, A. (2001). Traduire le conditionnel journalistique : modes de construction de l'altérité énonciative en français, en allemand et en anglais. In *Le discours rapporté dans tous ses états : questions de frontières : actes du colloque tenu du 08 au 11 novembre 2001 à Bruxelles*, (pp 500-509).
- DAMOURETTE, J et PICHON, E. (1911-1936), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Paris : Editions D'Artrey, Tome 5, 869 pages.
- DENDALE, P. (2014). Le conditionnel de reprise : son apparition en français et son traitement dans les grammaires du XVIe et du XXe siècle. *Oppermann-Marsaux, Evelyne, Rodriguez, Amalia & Anscombe, Jean-Claude (éds)*, 243-260.
- DENDALE, P. (2018). Evidentialité ou non-prise en charge ? Le cas du conditionnel épistémique en français. Une réanalyse. *Revue Langue française*, 200, 63-76.
- GALISSON, R et COSTE, D. (1976). *Dictionnaire de didactique des langues*. Paris : Hachette, 612 pages.
- GERGELY, T. (1992). *Information et persuasion : écrire*. Bruxelles : De Boeck Université, 233 p.
- GREVISSE, M et GOOSSE, A. (1993). *Le bon usage*, (XIIIe édition). Paris-Gembloux : Editions Duculot, 1768 p.
- GUILLAUME, Gustave. (1929). *Temps et verbe*. Paris : Editions Champions, 230 p.
- IHAÏLLET, P. (1995). *Le conditionnel dans le discours journalistique : essai de linguistique descriptive*. Neuville (Québec) : Collection Science, C.P. 9, 260 p.
- LE QUERLER, N. (2004). Les modalités en français. *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 82, 643-656.
- MAKAMINA, J B. (2003). La problématique de la terminologie grammaticale. La nomenclature des modes verbaux. *Revue Romane*, 38, 125-150.
- MERLE, J-M. (2004). Les énoncés au conditionnel 'journalistique' : un cas particulier de style indirect libre ? *Bulletin de la société stylistique anglaise*, 229-248.
- MEUNIER, A. (1981). Grammaires du français et modalités. Matériaux pour l'histoire d'une nébuleuse. *Document et recherche en linguistique allemande contemporaine*, 25, 119-144.
- NOEL F. J. M. et CHAPSAL CH. P. (1723). *Nouvelle grammaire française*. Paris : Imprimerie Casimir/Librairie Classique, 224 pages.
- ROSSARI, C. (2009). Le conditionnel dit épistémique signale-t-il un emprunt ? *Revue Tranel*, 51, 51-75
- TOURATIER, C. (1996). *Le système verbal français*. Paris : Armand Colin, 253 p (broché).
- WILMET, M. (2001). L'architecture du conditionnel. *Patrick Dendale, Liliane Tasmowski (éd)*, 21-44.



Liste des auteurs

- BAGARE Marcel, École Normale Supérieure, Burkina Faso.
- BALDÉ Mamadou Yéro, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Sénégal.
- BATIONO Jean-Claude, École Normale Supérieure, Burkina Faso.
- BEIRA Ehua Manzan Monique Épse OUABI, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire.
- DIAMBANG Ousmane, Lycée de Thiaroye, Sénégal.
- DIAO Ousmane, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal.
- DIONE Christian Bâle, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Sénégal.
- DIOUF René Ndimag, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Sénégal.
- DJANDUÉ Bi Drombé, Université Felix Houphouët-Boigny Abidjan, Côte d'Ivoire.
- FAYE Adama, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Sénégal.
- GUÈYE Ousmane, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal.
- GUEYE Secka, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Sénégal.
- KOUADIO Kouamé Armel, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Côte d'Ivoire.
- KOUASSI Moulo Elysée, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.
- N'DOUA Kouassi Clément, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire.
- NAZOTIN Charles, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso.
- NDIONE Éric, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal.
- NGUIMBI Armel, École normale supérieure Libreville, Burkina Faso.
- WONE El Hadji Malick Sy, Université Cheikh Anta Diop Dakar, Sénégal.
- YAGO Iphigénie Aidara, École Normale Supérieure, Burkina Faso.



L'appel à communication pour le prochain numéro est déjà en ligne. A vos plumes !

